

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2021

## **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

29/03/2021

Date d'affichage

29/03/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

L'an deux mille vingt ET un, le deux avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Hélène.

### **Etaient présents :**

M. CAPELLI Dominique, M. LOISEAU Sébastien, M. MATHIEU Claude, M. MERLAND Olivier, M. NIZZARDI Pascal, Mme OLIVIER Hélène, Mme PERSON Eléonore, M. PETITJEAN Laurent, M. PROVENZANO Baptiste, Mme ROSATI Hélène

### **Procuration(s) :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. DIDIOT Fabrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

## **Objet : Choix du blason de la commune**

Madame le Maire présente les armoiries communales que M. Robert LOUIS et Dominique LACORDE , membres du **Comité Lorrain d'héraldique**, ont conçues et dessinées. Il présente la motivation de ces armes communales et explique les choix pour ces armoiries :

### **MOTIVATION**

**La bale de l'orge est une arme parlante** homonymique (phonétique) pour le prénom Basle, L'ondé, symbolisant une source, et la bale évoquent **Saint Basle** qui fit son noviciat à Verzy et y décéda vers 620 après avoir évangélisé l'est de la France. Ils représentent le toponyme Dombasle du village connu au 10<sup>ème</sup> siècle : *domnus basolus* en 962 . Saint Basle a accompli de nombreuses actions prodigieuses souvent liées à des sources miraculeuses. L'église est vouée à ce saint.

**Le crosseron** est celui de la crosse de l'évêque de Verdun(a). Il rappelle que le village avait jadis l'évêché de Verdun pour suzerain.

**La tête de lion d'or** évoque les armes de la famille Desandrouin qui aurait porté (sic) : *d'argent semé d'hermines mi-partie de gueule au lion d'or armé et lampassé de même, à une bande d'azur chargée de trois étoiles d'or(b)*.

Les deux annelets d'or sont ceux des armes de Courcy de Recicourt qui portait : *d'argent à 3 fasces de gueules accompagnées de 6 mouchetures d'hermine, au chef de gueules chargé de 3 annelet d'or*.

La seigneurie du ban Saint-Germain appartenait aux religieux de Saint Paul, à Mr de Gourcy de Recicourt et à Mr Desandrouins.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 055-215501552-20210402-DEL02042021\_12-DE

L'ondé évoque également la rivière de Vadelaincourt, le ruisseau de Saussois et une source autrefois vénérée par les pèlerins sous le nom de fontaine saint Didier.

L'épi souligne le caractère agricole du village et représente le silo qui s'y dresse.  
Les rameaux de hêtre représentent les forêts environnantes.

**La Croix de Guerre** 1914/1918 a été décernée à Dombasle –en-Argonne avec la citation suivante à l'ordre de l'armée : *a été soumise en 1914 et au cours de la guerre à de fréquents bombardements qui l'on presque entièrement détruite, a bien mérité, par son glorieux sacrifice, la reconnaissance du pays.*

- (a) L'évêché de Verdun avait pour armes : "d'azur, à une crose d'or et une épée haute d'argent garnie aussi d'or, posées en pal l'une à côté de l'autre, accompagnées de trois clous de la Passion d'argent".
- (b) Selon la biographie de Jean-Nicolas Desandrouins maréchal de camp 1729 – 1792 par l'abbé Gabriel



#### **BLASONNEMENT**

*D'azur, à la bande ondée de gueules, bordée d'argent, en chef et en pointe, chargée d'un crosseron d'or, posé à plomb, accosté de deux annelets du même ; la bande accompagnée, en chef d'une tête de lion d'or et, en pointe d'un épi d'orge, posé en bande, à la bale et barbée du même*

*Soutien de l'écu, deux rameaux de hêtre supportés de tanné, feuillés de sinople et fruités d'or.*

*Devise toponymique : DOMBASLE-EN- ARGONNE en lettres de sable sur un listel d'or au revers de gueules.*

*Croix de guerre 1914/ 1918 appendue à son ruban sous l'écu et brochant sur la croisure.*

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 09/04/2021  
Reçu en préfecture le 09/04/2021  
Affiché le   
ID : 055-215501552-20210402-DEL02042021\_12-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à DOMBASLE EN ARGONNE  
Le Maire,  
Hélène OLIVIER